

14/12 - FIXATION DU TARIF DES SORTIES POUR LA MAISON DES JEUNES
BESSOIS

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du contrat enfance jeunesse avec la CAF, les tarifs des sorties doivent être fixés selon le coefficient familial des parents.

Il donne lecture de la proposition de tarif, vu par la commission enfance jeunesse, tel que suit :

Quotient familial	Quotient familial	MDJ	Chantiers et activités	Patinoire, cinéma, bowling	Parcs,	Minis camps	Séjours 5 jours et au delà
Q 1	Inférieur à 550 €	0€	0€	2€	5€	6€	8€
Q 2	De 551€ à 780€	0€	0€	4€	7€	7€	9€
Q 3	De 781€ à 990€	0€	0€	6€	8€	8€	10€
Q 4	De 991€ à 1150€	0€	0€	8€	9€	9€	11€
Q 5	De 1151 € à 1350€	0€	0€	10€	10€	10€	12€
Q 6	+ de 1351 €	0€	0€	12€	11€	11€	13€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui cet exposé,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,

DECIDE

- de fixer les tarifs des sorties avec la Maison Des Jeunes Bessois comme présentés ci-dessus et d'approuver la feuille ci-jointe pour être annexée au règlement.

Feuille annexée au règlement

Calcul du quotient familial selon le revenu imposable :

Quotient familial = Revenus Imposables + allocations familiales / 12 mois / Nbre parts

Ex : couple avec 2 enfants = 3 parts, dont le RI = 18000€

18 000 € / 12 mois / 3 parts = 500€

Sur cet exemple la famille relève du quotient familial Q1

Vous avez la liberté de ne pas présenter votre avis d'imposition auquel cas le Q6 sera appliqué.

Quotient familial	Quotient familial	MDJ	Chantiers et activités	Patinoire, cinéma, bowling	Parcs,	Minis camps	Séjours 5 jours et au delà
Q 1	Inférieur à 550 €	0€	0€	2€	5€	6€	8€
Q 2	De 551€ à 780€	0€	0€	4€	7€	7€	9€
Q 3	De 781€ à 990€	0€	0€	6€	8€	8€	10€
Q 4	De 991€ à 1150€	0€	0€	8€	9€	9€	11€
Q 5	De 1151 € à 1350€	0€	0€	10€	10€	10€	12€
Q 6	+ de 1351 €	0€	0€	12€	11€	11€	13€

Les tarifs des camps et séjours sont à la journée. Pour toutes les prestations sont pris en compte le déplacement et le salaire de l'animateur.